



SOLEVI

(Siret : 92885979200014)

M. GUETTA

14 AVENUE DU 8 MAI 1945

95200 SARCELLES

Entreprise titulaire de la qualification

QualiPV 500 (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 11 avril 2025 au 11 avril 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 07/03/2025 : 037.0012525-S178921 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)

- décennale au 07/03/2025 : 037.0012525-S178921 - QBE INSURANCE (INTERNATIONAL) LIMITED (Paris)

QualiPV 36 (probatoire)

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 29 mars 2025 au 29 mars 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 09/12/2024 : 037.0012525-S178921 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)

- décennale au 09/12/2024 : 037.0012525-S178921 - QBE INSURANCE EUROPE LIMITED (Paris)



Numéro QualiPV : QPV/79103

Forme juridique : SASU

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 11 avril 2025

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Qualit'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 11 avril 2027 pour QualiPV 500 (probatoire), 29 mars 2027 pour QualiPV 36 (probatoire)